

Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université

- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas du 16 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil
- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

## ARRÊTE

### Article 1. Composition

Le jury de l'examen de la première année du **Diplôme d'université Délégué à la protection des données Data Protection Officer (DPO)** (formation continue) est composé comme suit :

Monsieur Pierre-Emmanuel AUDIT, Maître de conférences - Président du jury.  
Madame Naima ALAYHANE-ROGEON, Intervenante Professionnelle


### Article 2. Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

### Article 3. Exécution

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation Fait à Paris, le 13 mars 2026



Bertrand Crettez  
Vice-président de l'Université  
chargé des affaires générales

Stéphane Braconnier